Envoyé en préfecture le 04/06/2025
Reçu en préfecture le 04/06/2025
Publié le 06 JUIN 2025
ID : 007-210703195-20250602-DELIB2025_063-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE — ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
02/06/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice :	29
Présents :	22
Absents :	7
Votants :	26
Pour :	23
Abstentions :	2
Opposition :	
NPPV :	1
Quorum :	15

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le deux juin dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du vingt-sept mai et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents (22) : MM. Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Curtius, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garreaud, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Laville, Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.

Excusés avec pouvoir (4) : M. Dersi (pouvoir à M. Peverelli), Mme Gailland (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Valla (pouvoir à Mme Guillot), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Absents (3) : Mme Keskin, Lorenzo, Michelon.

Secrétaire : M. Chezeau

Objet : Attribution de subventions au titre de la politique culturelle et du soutien à la vie associative.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2025.033 du Conseil municipal en date du 7 avril 2025 approuvant le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025 ;

Considérant la volonté politique de soutenir les associations qui contribuent à dynamiser la vie locale,

Le Conseil Municipal,
Après en Avoir délibéré,

DÉCIDE de l'attribution des subventions suivantes au titre de la politique culturelle :

- Corps et Décor — **11 500 €**
- Scène de Musiques Actuelles AGSA – SMAC 07 — **4 800 €**
  Conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019 – 2022 en cours de renégociation pour une convention 2025-2028.
- Présences Photographie — **2 500 €**
  Conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention pluriannuelle 2021-2023, en cours de renégociation.
- SCIC Léz'arts collectif pour le projet Tiers lieu « Le Tilt » — **3 000 €**

DÉCIDE de l'attribution des subventions suivantes au titre du soutien à la vie associative :

- Amicale du personnel — **4 300 €**
- Amicale des sapeurs-pompiers — **1 500 €**
- Comité des villes Jumelées, sur la base de la convention en date du 10/11/2009 — **904,20 €**

Certifié exécutoire

N° 2025-063

Envoyé en préfecture le 04/06/2025
Reçu en préfecture le 04/06/2025
Publié le 06 JUIN 2025
ID : 007-210703195-20250602-DELIB2025_063-DE

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2025.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI

Mairie de LE TEIL (Ardèche)

Le Secrétaire de séance,

Aurélien CHEZEAU